

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 JUIN 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L' An Deux Mil Dix Huit, le **27 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
28 juin 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absents :

Mme PANO-WENTZEL Marylène
M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel

Objet : Révision des tarifs de repas
et d'activités périscolaires.

Absents excusés avant donné pouvoir :

N° 63/2018

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire
Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Stéphane CHMIDLIN, Adjoint délégué, revient sur le passage à la semaine de 4 jours dans les écoles primaires de la Ville avec sortie du Plan Educatif Territorial et perte d'une aide financière importante versée au titre du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires. Pour un maintien desdites activités à la prochaine rentrée des classes, une hausse des tarifs facturés aux familles et calculés sur la base de quotients familiaux est inévitable.

Ainsi, pour les ménages dont le quotient familial est inférieur à 800 €, le créneau de trois quarts d'heure est proposé à 0.60 € au lieu de 0.40 €. La carte de 40 créneaux serait facturée 24 €. Pour les ménages dont le quotient familial est supérieur à 800 €, le créneau de trois quarts d'heure est proposé à 0.70 € au lieu de 0.50 €. La carte de 40 créneaux en coûtera alors 28 €. Quant au tarif du repas à la cantine, il passerait de 4.60 € à 4.80 €. Concernant plus particulièrement le créneau du midi (repas + 1 créneau de ¾ d'heure d'activités), celui-ci coûterait par enfant et en fonction du quotient familial soit 5.40 € soit 5.50 €.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal en délibère puis,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide de la hausse des tarifs d'activités périscolaires et de repas à la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 dans les conditions susdites.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,